



Termes de référence

Forum des autorités locales du Sahel A Nouakchott

« Renforcer le partenariat stratégique entre les autorités locales du Sahel et l'AIMF pour plus d'actions concrètes et de solidarité au profit des populations impactées par la crise sécuritaire »

<u>30 janvier – 1 février 2024</u>

Une coopération Sud-Sud en faveur de la paix, de la sécurité et du développement local

À l'heure où les États font le choix de renforcer leur intégration régionale pour prévenir les conflits, renforcer la stabilité et favoriser le développement socio-économique partagé, le dialogue entre autorités locales contribue à dynamiser ces rapprochements et assure ainsi l'union des populations autour d'enjeux et d'intérêts partagés. C'est dans ce cadre que l'AIMF et l'Union européenne agissent depuis 2015 en soutien au dialogue entre collectivités locales. Un partenariat stratégique a été renouvelé en 2021, afin de faire de cette coopération un véritable levier d'action pour les villes.

Dans la zone Afrique de l'Ouest et Sahel, où s'entremêlent défis sécuritaires, crises climatiques et défis économiques, les réponses à apporter doivent être collectives et pluri-acteurs. En effet, aujourd'hui plus que jamais, le dialogue entre les collectivités locales, les autorités centrales, et la société civile est indispensable à la paix et au développement économique durable, en Afrique de l'Ouest.

Dans le cadre de sa stratégie de promotion de la diplomatie des villes et du vivre ensemble, l'AIMF déploie depuis de nombreuses années, des actions pour soutenir un plaidoyer en faveur du leadership des maires et le renforcement de leurs capacités. Une méthodologie en deux temps, alliant dialogue et réflexion collective d'une part, action de terrain au bénéfice des populations locales, d'autre part. À l'image de la rencontre organisée en novembre 2021 qui a permis de rassembler les maires du Sahel, constituant ainsi une première étape dans l'élaboration d'une réponse commune aux défis rencontrés par les collectivités, un premier temps qui a permis aux pouvoirs locaux du Mali, du Niger, du Tchad et du Burkina Faso, d'identifier conjointement des pistes d'actions à mettre en œuvre en synergie. Les projets concrets réalisés dans ses pays, avec le soutien du Fonds de coopération de l'AIMF, illustrent également cette nécessité partagée par les villes membres de la sous-région, d'allier le dialogue à l'action.

Par exemple, le soutien au projet de redynamisation de la ceinture verte de Ouagadougou a été lancé à la suite d'une première opération pilote conduite en 2020, en partenariats associatifs et philanthropiques pour tester l'approche. Le projet accompagné par l'AIMF, sous la maîtrise d'ouvrage de la ville, vise à mettre à l'échelle l'approche avec l'aménagement d'une parcelle de 12 hectares pour l'exploitation maraîchère. Ce programme a été lancé alors que les conflits s'intensifient au Burkina Faso, conduisant à des déplacements importants de populations, notamment vers Ouagadougou. La nouvelle parcelle à réaménager vise à accueillir en priorité des organisations maraîchères de personnes déplacées, vivant dans des conditions de précarité financière et alimentaire élevées, en particulier des femmes dont les activités, majoritairement dans l'économie informelle, ont été particulièrement impactées par les crises que connaît le pays. Le maintien du dialogue entre les différentes autorités locales des pays du Sahel, mais aussi de l'Afrique de l'Ouest, et le soutien accordé aux villes dans la mise en œuvre de projets concrets sont des priorités constantes pour l'AIMF.



Lors du 43^{ème} congrès des Maires qui s'est tenu à Cotonou du 11 au 14 octobre 2023, Mme Anne Hidalgo, a réitéré la volonté de l'AIMF de poursuivre et de renforcer la diplomatie des villes et la mise en œuvre de projets concrets de développement, comme solutions aux défis sécuritaires au Sahel mais également en Afrique de l'Ouest.

Un contexte de fragilité récurrent

Les pays du Sahel en général, le Burkina Faso, le Mali et le Niger en particulier, sont confrontés depuis plusieurs années, à une crise multidimensionnelle (sécuritaire, institutionnelle, humanitaire, alimentaire, économique) qui fragilise et impacte négativement la vie des populations. Les pays de l'UEMOA sont également confrontés depuis de nombreuses années à la question des défis sécuritaires et à l'instabilité de la zone sahélienne. Ce climat sécuritaire est une conséquence aussi des frontières artificielles, qui ont entraîné l'exacerbation de nombreux conflits intérieurs, des tensions ethniques, religieuses et économiques. La zone fragilisée par les Printemps arabes a, depuis 2012, vu la question sécuritaire s'étendre à plusieurs pays de l'UEMOA. Un contexte sécuritaire qui vient ébranler l'ensemble de la zone Afrique de l'Ouest-Sahel. S'ajoutent à cela les défis climatiques actuels, qui intensifient les enjeux migratoires dans la sous-région.

Les autorités locales du Sahel, détentrices de légitimité populaire de proximité et de responsabilités consacrées par les lois de décentralisation, ont manifesté leur forte volonté, disponibilité et détermination à s'engager dans les processus de stabilisation, de paix, de cohésion sociale et de développement des territoires.

Cependant, cette démarche volontariste qui s'est exprimée à maintes reprises, lors d'organisations ou de participation aux activités initiées par leurs organisations faîtières nationales, régionales et/ou internationales, n'ont jusqu'à présent pas donné les résultats escomptés, à cause de plusieurs facteurs, tant endogènes qu'exogènes, dont entre autres :

- l'insécurité
- le manque de moyens financiers, matériels
- la faiblesse des capacités d'initiation de dialogues politiques structurés de haut niveau avec les partenaires et les autorités du pays
- la priorisation des actions militaires au détriment des actions de développement dont les autorités locales sont censées assurer le portage
- la complexité des défis, notamment humanitaires

Un contexte géopolitique régional qui nécessite de mettre les collectivités locales au centre des réponses et solutions à mettre en œuvre. En offrant un espace de dialogue et de concertation inédit à près d'une quarantaine de représentants des collectivités territoriales du Sahel, lors de son Assemblée Générale tenue en octobre 2023 à Cotonou, l'AIMF a permis aux autorités locales du Burkina Faso, du Mali et du Niger, à travers une déclaration adoptée à cet effet :

- de réaffirmer et de manifester leur volonté commune à s'engager avec tous les partenaires, l'AIMF en particulier, dans des actions concrètes visant à atténuer l'impact de la crise multidimensionnelle sur leurs populations
- de lancer un appel à la mobilisation et à la mise à disposition de ressources nécessaires aux actions de paix, de développement et de stabilité sous leurs responsabilités directes
- à promouvoir la diplomatie des territoires, notamment celle spécifique aux crises, afin de servir d'alternative à la diplomatie conventionnelle et conflictuelle des États
- de proposer un renforcement des espaces, cadres de dialogue dans les instances de l'AIMF sur les questions sécuritaires et autres qui affectent le Sahel, tout en mettant l'accès sur le renforcement des capacités



Dans le but d'apporter des réponses appropriées à ces préoccupations soulevées par les autorités locales du Sahel, mais également des pays de l'Afrique de l'Ouest, il a été décidé de manière consensuelle et concertée avec l'AIMF, sur proposition de Madame la Présidente de la Région de Nouakchott, Vice-Présidente du Bureau de l'AIMF, et Présidente de CGLU Afrique, l'organisation d'une rencontre à Nouakchott.

Cette rencontre, qui se tiendra du 30 janvier au 1 février 2024, sera articulée autour des axes suivants :

- Une session consacrée aux synergies et collaborations multi-acteurs dans le cadre de la mise en œuvre de solutions concrètes en faveur de la paix et du développement dans la sous-région.
- Une session sur les enjeux des politiques locales de sécurité.
- Une session de renforcement des capacités visant notamment à consolider le montage des projets d'urgence pour l'accès des populations aux services sociaux de base, identifiés par les autorités locales qui seront soumis à l'AIMF ou à d'autres bailleurs de fonds.

Les grandes orientations de la session sur les politiques locales de sécurité

Depuis plusieurs années, l'insécurité est devenue la première source de préoccupations dans les pays du Sahel. Les autorités locales, qui paient un lourd tribut à cette insécurité, dont les territoires sont les points de départ, de convergence et de développement des actions terroristes et dont leurs populations sont les innocentes victimes, sont presque des laissés pour compte dans la réponse des actions de sécurisation et de stabilisation menées par le niveau décisionnel des États et de leurs partenaires.

La raison souvent évoquée pour justifier cette marginalisation des autorités locales sur les questions sécuritaires, est que celles-ci relèveraient du pouvoir régalien des États.

Pourtant, dans le contexte actuel sahélien, les faits montrent que de bonnes politiques locales de sécurité sont dans l'intérêt même de l'État.

En effet, si les villes ou les collectivités territoriales réussissent à assurer correctement des missions de sécurité de proximité, avec des comités de veille et d'alerte, les forces de défense et de sécurité pourront, de leur côté, se consacrer aux défis plus importants, notamment la lutte contre le terrorisme. En raison de leur connaissance de terrain et des citoyens, les services et les initiatives de sécurité locale peuvent aider les FDS dans leurs missions. De même, de bonnes politiques locales de sécurité peuvent contribuer à la stratégie nationale de sécurité, en créant des synergies et des complémentarités entre les services locaux et les structures nationales en charge de ce secteur.

En effet, alors que l'insécurité urbanise de plus en plus au Sahel, avec des attaques terroristes dans les villes (en plus de l'insécurité habituelle), les maires et les collectivités territoriales n'ont pas les ressources humaines et financières pour asseoir des politiques locales de sécurité.

Tout cela va nécessiter des préalables en termes de dispositions réglementaires, d'organisation, de structuration, de renforcement de capacités des autorités locales et surtout de mise à disposition de moyens.

Cette session permettra ainsi un partage des expériences, mais aussi l'identification de mécanismes devant renforcer les capacités d'intervention des autorités locales en matière de sécurité de proximité, en lien avec les forces conventionnelles de l'État.



Mise en place d'un programme d'urgence d'appui aux collectivités territoriales du Sahel pour l'accès des populations aux services sociaux de base

La fourniture de services sociaux de base comme l'éducation, la santé, l'hydraulique, fait partie des toutes premières compétences relevant de la responsabilité des collectivités territoriales des pays du Sahel, même si les États continuent de jouer des rôles importants.

L'accès des populations à ces services sociaux de base reste un grand défi dans les contextes de fragilité qui caractérisent le Sahel.

Cette fourniture de services sociaux de base essentiels à la survie et au bien-être des populations connaît de fortes perturbations dans les zones fragilisées par l'insécurité, mais aussi les zones d'accueil des populations déplacées relativement stables, à cause de la surexploitation.

Les autorités locales ont une obligation de résilience pour développer et maintenir un minimum de services dans les zones fragiles, car le statut de gestionnaire de proximité des autorités locales les met en « première ligne » des revendications et des besoins prioritaires populations. Elles doivent maintenir et consolider les acquis dans les zones où l'État est plus ou moins présent.

Cependant, avec la priorité accordée par les États du Sahel aux questions sécuritaires, les collectivités territoriales disposent de moins en moins de ressources financières pour faire face aux besoins de plus en plus importants des populations.

Pourtant, l'expérience a suffisamment démontré que les actions de sécurisation durable vont de pair avec les actions de développement et de fournitures de services sociaux de base aux populations.

Par ailleurs, les interventions de certaines organisations sur le territoire des collectivités territoriales, sans leur implication, ne permettent pas à ces dernières d'assumer pleinement leurs responsabilités. Cette situation crée des déséquilibres de développement des territoires et fragilise l'autorité et la crédibilité des autorités locales.

Cette session sera ainsi l'occasion pour l'AIMF et les autorités locales du Sahel, d'identifier des projets fédérateurs et engager le processus de mobilisation de ressources nécessaires à leurs mises en œuvre sous responsabilité et maitrise d'ouvrage des collectivités territoriales.

Objectifs du Forum sur le partenariat stratégique AIMF- autorités locales des pays du Sahel

Objectif général

À travers une démarche partenariale inclusive, le forum de Nouakchott vise à renforcer le rôle et les capacités des autorités locales des pays du Sahel à pouvoir répondre, efficacement et durablement, aux besoins d'accès aux services sociaux de base des populations, tout en contribuant aux initiatives et actions de sécurisation de proximité.

Objectifs spécifiques

- promouvoir un espace formel de dialogue et de concertation entre les différents réseaux d'autorités locales sur les questions spécifiques de paix, de sécurité et de développement
- promouvoir les actions de solidarités entre autorités locales du Sahel
- identifier des projets concrets d'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base
- mobiliser les partenaires régionaux et internationaux autour des projets identifiés
- renforcer les capacités des autorités locales en matière de sécurité de proximité
- renforcer la visibilité des autorités locales du Sahel sur les questions de paix, de sécurité

